

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017**COMpte RENDU****FINANCES****2017-05-040 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME – MODIFICATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'OGEC****RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

La participation versée à l'OGEC est basée, d'une part, sur le coût de fonctionnement de l'école publique Marie Le TENSORER constaté en 2016 et, d'autre part, sur le nombre d'élèves de Louvigné fréquentant l'école Notre Dame à la rentrée de septembre 2016. Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 114 362 euros à l'OGEC sur la base de 157 enfants inscrits. Ce décompte a été établi en tenant compte d'une liste d'élèves fournie par l'école privée en août 2016. Or, il s'avère que le nombre d'enfants réellement constaté en septembre était de 166.

PROPOSITION

Considérant que le coût de fonctionnement de l'école MARIE LE TENSORER a été pour l'année 2016 de **125 288,95 €** pour 172 élèves enregistrés à la rentrée de septembre 2016, soit un coût moyen de **728,42€**,

Considérant qu'à la rentrée de septembre 2016, le nombre d'élèves de Louvigné-du-Désert inscrits à l'école NOTRE DAME était en réalité de 166, soit 9 enfants supplémentaires, Il est proposé de verser à l'OGEC au titre de l'année 2017 une subvention complémentaire de : **728,42 x 9 = 6 556 €** conformément aux termes de la convention.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TRAVAUX**2017-05-041 - REHABILITATION DU PRESBYTERE EN RESIDENCE SENIOR – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE****RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS****EXPOSE**

Un appel d'offres a été lancé afin de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de la réhabilitation du presbytère en résidence sénior. Suite aux commissions d'appel d'offres du 3 et 17 mai, deux cabinets ont été retenus pour présenter leur projet au cours d'une audition le 31 mai dernier.

PROPOSITION

Vu, la commission d'appel d'offres du 31 Mai 2017 relative à la réhabilitation du presbytère en résidence sénior,

Vu, la présentation des deux cabinets retenus,

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet TRICOT pour un montant de marché de **50 494 euros H.T.**

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ENFANCE-EDUCATION**2017-05-042 - MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE A LA RENTREE 2017-2018 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR D'UNE DEROGATION POUR UNE SEMAINE SCOLAIRE A 4 MATINEES****RAPPORTEUR : JP. OGER****EXPOSE**

Un projet de décret concernant une nouvelle dérogation à l'organisation des temps scolaires des écoles publiques est à la consultation au niveau national. Son adoption permettrait la mise en place d'une semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours.

Le décret n'étant pas publié, les conditions et modalités éventuelles de l'obtention d'une telle dérogation restent actuellement hypothétiques.

Toutefois, les communes souhaitant mener une réflexion partenariale pour une modification dérogatoire des horaires des écoles publiques, dès la rentrée 2017, devront faire connaître leur avis rapidement.

PROPOSITION

Considérant les difficultés inhérentes à l'organisation des Temps d'animation périscolaires depuis trois ans, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'obtention d'une dérogation à l'organisation des temps scolaires de l'école publique de Louvigné-du-Désert.

DECISION

Après en avoir débattu le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'obtention d'une dérogation à l'organisation des temps scolaires de l'école publique Marie LE TENSORER.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des prochaines réunions :

- La prochaine Commission des Finances aura lieu le mardi 27 juin à 20h30 ;
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 6 juillet à 20h30. A cette occasion les services de la gendarmerie se propose d'animer une première réunion d'information sur la mise en place éventuelle d'un dispositif de vidéo-protection.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier réponse du président du SMICTOM de Fougères concernant les interrogations issues de la fusion des syndicats de Louvigné et du pays de Fougères.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Monique SIMON concernant un échange de parcelles avec la commune. Il rappelle qu'en 2006 Madame SIMON, propriétaire d'un terrain situé 20 rue du Commandant Pétri, sollicitait la commune afin d'acquérir un mur communal limitrophe de sa propriété. Pour ce faire un échange avait été proposé et acté par une délibération en date du 10 juillet 2006 :

« La commune céderait à Madame SIMON une surface de 7m² et Madame SIMON céderait à la commune une surface de 2m². Cet échange aurait lieu sans soulte, les frais de géomètre et d'acte notarié étant pris en charge par Madame SIMON ».

Aujourd'hui, Madame SIMON reproche à la commune de ne pas avoir été suffisamment informée au sujet des frais à engager et demande la prise en charge de la moitié des droits de mutation.

Considérant, que la demande d'échange est à l'initiative de Madame SIMON (courrier en date du 30/01/2006) et que tous les documents ont été signés en bonne et due forme par l'ensemble des parties concernées, le Bureau Municipal et la Commission Urbanisme se sont tous deux prononcés défavorablement à la demande de prise en charge d'une partie des frais.

- Dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché ambulant sera déplacé, à titre expérimental, sur la place Charles De Gaulle à partir du vendredi 7 juillet. Dans le même temps, une déviation poids lourds sera également testée afin d'alléger le trafic dans le centre ville.

- Monsieur TABUREL constate des dégradations sur les joints des trottoirs suite au désherbage thermique employé par les services de la ville. Monsieur LEBANSAIS confirme que les joints peuvent être fragilisés lors de l'entretien de la voirie, notamment en l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires. Il rappelle toutefois qu'une campagne de restauration des joints avait été entreprise il y'a quelques années et pourrait être renouvelée à l'occasion. Madame NOEL précise que ces travaux pourraient d'ailleurs être réalisés en partenariat avec l'APE2A dans le cadre d'un chantier d'insertion.

- Monsieur Jean-Pierre GUERIN constate, malgré les restrictions sur l'usage de l'eau actuellement en vigueur (arrêté préfectoral du 12 avril 2017), que les services de la ville continuent l'arrosage des espaces verts. Monsieur le Maire rappelle que l'arrosage des pelouses publiques ou privées et des terrains de sport est effectivement interdit entre 8h et 20h, c'est pourquoi les agents de la ville embauchent dès 6h00 le matin afin de procéder à l'entretien des espaces verts de la commune.

Monsieur GUERIN fait également part des retours de certaines associations déplorant le manque de communication de certains événements sur le site de la ville. Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux responsables d'associations de faire remonter leurs informations au service communication afin que le site puisse être actualisé. Concernant la communication de manière générale, Monsieur le Maire précise qu'une page Facebook « ville de Louvigné-du-Désert » existe depuis 3 ans et compte plus de 700 abonnés. Cette page permet de suivre l'actualité de la commune et de faire la promotion du territoire. A ce titre, Monsieur RENAULT, DGS, informe les membres du Conseil Municipal, que la Ville de Louvigné-du-Désert a été remarquée pour la qualité de sa communication et a été sélectionnée pour participer à la 16^{ème} édition des Trophées de la Communication. Ce concours récompense chaque année les meilleures actions de communication et les meilleurs communicants du service public et du monde de l'entreprise à travers 32 catégories. Pour cette année la ville est nommée pour :

- Son site internet dans la catégorie « meilleur site internet des mairies de moins de 5 000 habitants »
- Son magazine municipal « INFO ROC » dans la catégorie « meilleur bulletin municipal des mairies de moins de 10 000 habitants »

- Monsieur LEBANSAIS rappelle que la prochaine Commission Travaux se déroulera le lundi 24 juin à 10h00. Une visite des ateliers municipaux boulevard Clémenceau est prévue à l'ordre du jour.

- Madame JOURDAN s'interroge sur les délais de mise en place des nouveaux compteurs Linky à Louvigné-du-Désert. Concernant la commune, Monsieur le Maire précise que l'installation de ce dispositif ne devrait pas avoir lieu avant 2020. Une information du Conseil Municipal sera organisée prochainement.

- Monsieur BOULIERE signale une consommation abusive d'eau par certains commerçants ambulants les jours de marché. Les services de la ville veilleront à ce que l'eau soit utilisée de manière raisonnable par chaque commerçant.

Etaients présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline.

Ou représentés : M. COSTENTIN Joseph ; Mme LEE Isabelle ; M. VEZIE François ;

Le secrétaire

Le Maire

A. LECHEVALIER

JP. OGER